L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 16 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

LE prix le plus élevé payé pour ces meubles et antiques, piano, desks, comptoirs, vitrines, bar, contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 jan—

DEMANDES.

TOUTE jeune fille parfaitement entendue à tenir une maison peut s'assurer un *home* et $12 00 par mois. Elle sera considérée comme de la famille, et non comme une servante. La famille se compose de 3 personnes dont un garçon de 8 ans. Cette occasion est exceptionnelle. Inutile de se présenter à moins de quelque à l'essai. S'adresser : Famille à mêmes X à ce bureau. 8 av —

ON demande.—Une Française ou Allemande pour blanchir et faire un petit ménage. S'adresser 91 Esplanade. 6 avril

A LOUER.

A LOUER.—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 4e4. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 1er avril—1 F

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF CIVIL.

Une Rare Occasion pour Acquérir une Propriété de Résidence Elégante dans le Second District, Spécialement Subsstantiellement Construite,

SUR DU CANAL,

Dans le Centre de ce Grand Lot de Terre de Valeur borné par les rues CANAL, DOUANE, ST-PATRICK ET OLYMPIA.

Mesurant à peu près 300 pieds sur chacune des sites rues.

Contenant 24 Lots de Terre.

Le tout magnifiquement embelli avec des arbres fruitiers et à ombrage et des arbrisseaux de choix, etc.

T. L. Hayne Jr versus Louis Lozano

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,205.—Division E. Attendu que Nicholas J. Hoey, Jr., a procédé une pétition à la cause à l'effet d'obtenir des lettres d'administration testamentaire à la succession de feu Nicholas J. Hoey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
7avril—7 12 16

Succession de Mme F. S. Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,897—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de faire valoir leurs prétentions dans les délais de la loi, faute de quoi ils seront forclos.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12 avril—12 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

Dame & Danet vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,074.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de faire valoir leurs prétentions dans les délais de la loi, faute de quoi ils seront forclos.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
15 avril—15 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans —Je certifie par le présent, ce 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et chiffres en vertu de, à savoir :—Paul & Frank vs John U. Frank.—No 34,313 Division C.—Surbrook, C.J. Woods, Juge.—Ayant examiné la cause, dressé, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en faveur et contre la défendue ont été ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891, contre le défendeur, John C. Frank, soit maintenu en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le dit défendeur, John C. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'aujourd'hui existé entre eux, que la demanderesse Pauline Frank, ait en plus jugement contre le dit défendeur, John U. Frank, dans la somme de $2,777, de dommages et intérêts, avec intérêt légal et ses frais de poursuite depuis la date de l'assignation jusqu'à la réalisation finale, et que le dit défendeur jusqu'à la réalisation finale paie les frais de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse, que comme il est dit, ainsi il a été prononcé ; mercredi ; que la demanderesse ait en plus un jugement de reconnaissance contre la dite Cour civile du district susdit, pour l'affaire Joh. U. Frank vs Charles Schandée, No 28,777, du degré de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires personnelles et à faire valoir et en son propre nom, tous les frais et dépens devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la rule ordonnée par cette opposition de John Dolliger demandeur d'une exemption de la 17 décembre 1891 et non produite à l'audience, soit déclarée nulle et comme, soient mises hors de Cour, son fond.

Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé : P. A. LUMINAIS, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai signé mon seing manuel et apposé le sceau de la Cour, en ma ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-douze.

TH. BUISSON,
Député Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 15 AVRIL—CLASSE No. 189
Tirage de 4 heures P. M.

47 53 34 7 19 31 35 74 52 29 9

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 15 avril 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconduite comme partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les grands tirages à numéros simples mensuellement dans les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remontée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, autorité ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

C. H. Hanson
J. Ewly
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnes dans les Loteries de la Compagnie de Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. W. WALMSLEY, Pres. La Nat Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
B. LANAUX, Pres. 2d N. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 MAI 1892.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
300 Lots de	300,	90,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit..... $50,000
100 Lots de $300, ... 30,000
100 Lots de $200, ... 20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900

9,134 Lots se montant à.....$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous paierons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie n'paye pas les lois défendant la vente de la mêlée à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer leurs billets à la poste.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais de personne.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui en partie de la constitution de l'Etat, et qui a vertu d'une décision de la Cour Supreme des Etats Unis, maintenant la validité de contrat entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, tenant en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes interlopes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les acheteurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas tomber en imaginant pouvoir avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE au plus bas chiffre, s'ils veulent la chance du gros lot.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de Cottages simples et doubles productifs et résidences à deux étages, dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de John J. Hoppe vs. Gus Mech, exécuteur testamentaire.

No 33,473.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Righor, juge de la Cour civile de District, rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir :

1° **Les trois résidences à double corps de logis, situées Nos 62, 64 et 66 rues Prytania,** dans le troisième District de cette ville, étant l'îlot borné par les rues Calliope, Prytania, Quatrième, Rousseau et Foulon. Il est bâti à distance de la rue et a ample espace pour un gazon, un jardin, et a corridor, 5 chambres, au vent, citerne, etc. Le terrain est désigné par le No 6 du carré 10 sur un plan de B. Boisson, voyer, en date du 20 mai 1861, et mesure 31 pieds de façade rue Troisième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne maison comme demeure ou placement d'argent.

2° **Le cottage double en bois** Nos 54 et 56 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré à rue par les rues Troisième, Quatrième, Foulon et Prytania, ayant galerie, allée, 5 chambres et avent de chaque côté ainsi que citerne. Le terrain est des plus élevés et un plaisir de High Grass, assolen voyer en cette ville, en date du 1er février 1843, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur.

Ces maisons sont près de Clay Square et des lignes de chemin de fer et sont dans une partie de la ville populeuse et habitée par des gens respectables, ce qui toujours leur assure de bons locataires et en fait de bons endroits à habiter ou comme placement d'argent

3° **La confortable maison de résidence en bois à deux étages,** No 60 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Thalie, retiré de la rue, et ayant 6 chambres, gaz, ouvert et citerne, ainsi qu'un vaste espace de 60 à l'arrière, permettant d'y faire de nouvelles améliorations ou jardin et gazon. Le terrain est désigné par le No 9 sur un plan de G. E. Dubourg, en date du 10 février 1846, et mesure 27 pieds 2 pouces 1 ligne de façade rue Constance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Près de chars, d'écoles, de marchés, d'églises et du centre des affaires, ce fera une jolie demeure ou un bon placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le crédit s'il y en a, à 1 an 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final ; 5 pour cent hypothécaires sur chaque parcelle de terre pour les primes de police d'assurance contre le feu, les taxes et autres charges annuelles, et les polices transférées au ou aux détenteur ou détenteurs des billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, quelques-uns des conditions ci-dessus, et en outre :

Dix pour cent comptant et le solde en trois termes égaux de neuf, dix-huit et vingt-sept mois, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par hypothèque sur la propriété vendue, avec clause de garantie usuelle, et